

LE DEVOIR

Économie

INDUSTRIE MINIÈRE

DAN TOLGYESI

Les défis qui se posent à l'industrie minière québécoise

Page 2



PIERRE CORBEIL

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune se refuse pour l'heure à rendre publique sa stratégie énergétique

Page 5



ARCHIVES LE DEVOIR

L'industrie minière génère

actuellement plus de 17 milliards de revenus

Richesse en sous-sol

«**T**oujours plus au nord!» Tel pourrait être le slogan d'une société minière. La semaine dernière, la société Ashton Mining annonçait les résultats d'évaluation d'un gisement diamantaire. Selon les premières expertises portant sur la qualité des carats et après évaluation de la ressource, le gisement aurait un potentiel de revenus bruts de plus de 1,2 milliard. S'il y a une difficulté rattachée à cette découverte, c'est la localisation du site. Il se situe dans les monts Otish, soit à plus de 300 km au nord de Chibougamau: souvenons-nous comment a été décrite aventureuse l'ouverture de cette ville dans les années 50 du siècle dernier, quand on y découvrit du cuivre en quantité suffisante pour permettre d'étendre encore plus loin le réseau routier et de faire surgir dans la forêt boréale une toute nouvelle ville. Et Chapais fut construite pour la même raison.

«**Toujours plus en profondeur!**» Un autre slogan, pour une autre exploration envisagée. La canadienne Goldex a récemment découvert sur le site LaRonde, en Abitibi, un troisième gisement, polymétallique, car contenant du cuivre, de l'argent, de l'or et du zinc, estimé à 65 millions de tonnes. Où la difficulté ici réside, c'est dans la profondeur envisagée de la

prochaine mine: elle se situerait à deux ou trois kilomètres en sous-sol! En Abitibi, qui avec le Témiscamingue «demeure une des régions où le potentiel géologique est extrêmement important», pour reprendre les mots d'une agente de recherche de l'Observatoire régional, Mariella Collini, il semblerait que l'activité minière en aurait été jusqu'ici, d'une certaine façon, que de surface: les mines actuelles ne «descendent pas plus bas que les 2000 premiers mètres sous la surface. Pourtant, elles sont par cette profondeur déjà exemplaires.

Rentabilité

L'aventure minière ne se limite toutefois pas à la seule découverte de nouvelles veines ou de strates minières. On sait les moyens engagés dans l'exploration: souvent, avant qu'un géologue se lance dans les recherches directes sur le terrain, déjà des satellites ont fait une opération de repérage pour délimiter des zones potentielles. Par la suite, des études s'imposent avant qu'une compagnie, ou un consortium, liant à l'occasion le public et le privé, initie la phase d'excavation. Pour Ashton Mining, l'annonce de sa découverte suit l'extraction de 600 tonnes de roche, d'où on a retiré un nombre en apparence infime de carats: en un an, 459 carats ont

ainsi été vus à la lumière.

La chose étant faite, il faut évaluer le potentiel commercial du projet: «La valeur modélisée initiale de 88 \$US par carat annoncée le 26 avril, disait ainsi la compagnie sur ce dernier projet, est aussi fort encourageante. La contreprise considère la collecte d'une parcelle de 5000 carats comme étant la prochaine étape essentielle pour l'avancement du projet, compte tenu du fait que l'évaluation d'un échantillon de cette taille sera nécessaire afin de réaliser une étude de préféabilité pour le projet.» Que d'efforts, que d'argent!

En fait, quand le prix du cuivre baisse, ce qui s'explique par une forte concurrence, d'abord internationale, des mines ferment: Chibougamau a appris cette dure leçon. Quand le prix de l'or monte, des mines sont remises en activité: des villes comme Rouyn-Noranda, ou Val d'Or, vivent année après année avec le regard fixé sur les pages et les écrans qui indiquent le cours des métaux.

Main-d'œuvre recherchée

Monde complexe que cet univers minier. Sous l'angle économique, il est toutefois une statistique lourde dans le paysage québécois: cette industrie génère actuellement plus de 17 milliards de revenus. Et aux difficultés imposées par l'exploration, la

recherche de capitaux, l'établissement de divers montages financiers, l'éloignement des grands centres, qui sont souvent excentriques à tout habitat connu, s'ajoutent ici aussi les problèmes de recrutement de personnel et de formation d'une main-d'œuvre spécialisée.

Les mineurs actuellement à l'œuvre, en surface ou sous terre, prennent de l'âge et, d'ici 10 ans, il faut prévoir un renouvellement de près de 40 % des effectifs en place. Et dire que les jeunes quittent les régions au moment où on leur annonce qu'ils devront pour travailler souvent se rendre encore plus loin au Nord! Le Québec devra-t-il faire appel à des travailleurs migrants, tenter une opération de charme auprès des mineurs des pays de l'Est, là où les mines, de charbon entre autres, n'ont plus de vie utile? Sera-t-il aussi possible de mettre rapidement sur pied des programmes de formation, rappelant avec force que le salaire moyen des mineurs avoisine annuellement les 50 000 \$? Et qui répond à l'invitation sait qu'il verra du pays!

Les richesses du sous-sol québécois semblent donc toujours réelles. Toutefois, il ne suffit pas de se pencher pour les saisir.

Normand Thériault

MINES

Transformation
Page 3

PME

Taille
Page 2

DÉVELOPPEMENT

Abitibi-Témiscamingue
Nord du Québec
Page 4

Financement
Page 3

INDUSTRIE MINIÈRE

Industrie minière québécoise

Des « trous » qui rapportent annuellement 17 milliards de dollars

De 35 % à 40 % de la main-d'œuvre devra être remplacée d'ici les cinq prochaines années

Le respect de l'environnement, la prévention des accidents de travail, le renouvellement des réserves et la main-d'œuvre qualifiée, notamment, sont autant de défis auxquels l'industrie minière est confrontée. Observations du président de l'Association minière du Québec, Dan Tolgyesi.

THIERRY HAROUN

Quelques faits et chiffres s'imposent dans un premier temps. La production de l'industrie minière du Québec dépasse les 17 milliards de dollars de ventes par année. Ce secteur de l'industrie procure de l'emploi à près de 50 000 personnes, dont environ 12 000 dans la catégorie des mines, carrières et sablières.

C'est par le traitement de minerais et de concentrés qu'on obtient les principaux métaux exploités au Québec, soit l'or, le fer, le cuivre, le zinc et le niobium. On exploite ou récupère également le cadmium, le cobalt, le magnésium, le nickel, le palladium, le platine, le sélénium, le tellure notamment. Au Québec, sur près de 900 établissements reliés à l'activité minière, on dénombre environ 200 mines, carrières et sablières. De ce nombre, on compte une vingtaine de mines de métaux et de minéraux industriels.

La fatalité

Maintenant, lors des événements qui ont entouré l'annonce de la fin des activités de la minière Noranda (englobée récemment par Falconbridge) à Murdochville en 2002 — la mine ayant fermé en octobre 1999 et la fonderie de cuivre en avril 2002 —, Bernard Landry, alors premier ministre du Québec, n'a eu de cesse de répéter que lorsqu'une mine ouvre, il faut s'attendre à ce qu'elle ferme un jour. Dan Tolgyesi a repris cette formule plus

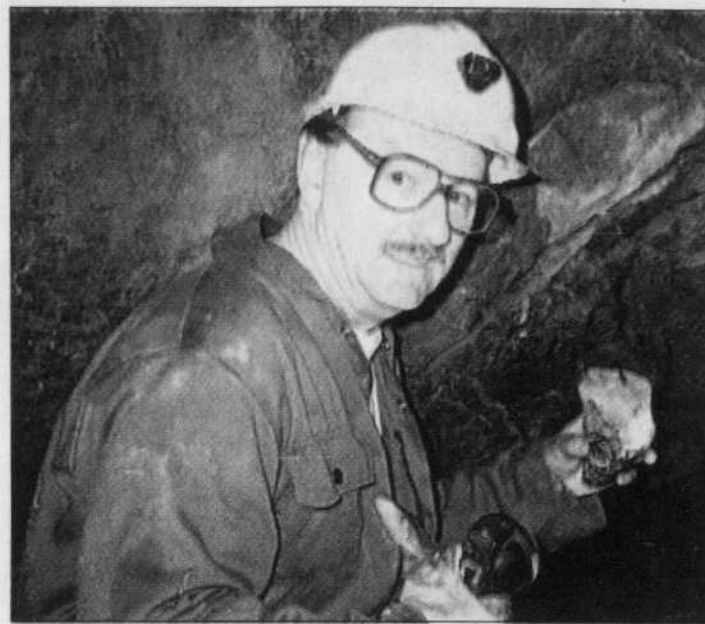
d'une fois au cours de l'entretien qu'il nous a accordé.

D'où, dit-il, l'importance de mener des efforts soutenus au cours des prochaines années au plan de l'exploration. « Remplacer une mine qui s'épuise prend un certain nombre d'années. Et au cours des dernières années, l'exploration a été réduite de façon substantielle; et maintenant, on risque d'en payer le prix... », affirme M. Tolgyesi, en ajoutant qu'il y a du rattrapage à faire. À ce titre, dit-il, le gouvernement du Québec doit davantage mettre l'épaule à la roue.

Il n'empêche, l'année 2004 s'est révélée l'une des meilleures années au chapitre de l'exploration. Les données du ministère des Ressources naturelles et de la Faune indiquent que les dépenses d'exploration et de mise en valeur ont atteint 227 millions en 2004, soit une hausse de 93 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Notons que 95 % de ces investissements ont été faits dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord québécois.

Les coûts

Si l'industrie se porte bien dans son ensemble et que « les prix des métaux sont bons », lance M. Tolgyesi, la force du dollar canadien réduit par contre la marge de profit des métaux, dont la valeur est fixée en dollars américains. Et ce n'est pas tout, au plan des embûches qui émaillent le chemin des minières: le coût des matières premières a connu une forte hausse ces der-



Dan Tolgyesi, président de l'Association minière du Québec.

niers temps. « Les produits chimiques dont on se sert dans le processus d'exploitation ont augmenté de 20 % à 50 %, les boulettes de broyeurs ont augmenté de 25 % à 30 %, le coût du carburant a doublé », et tenez-vous bien car un pneu de camion — ces mastodontes, pour ainsi dire — peut coûter à lui seul de « 30 000 \$ à 35 000 \$ », souligne M. Tolgyesi.

Restons dans le domaine des coûts. L'exploitation minière d'un site, soit du berceau au tombeau, connaît plusieurs étapes: la première est l'exploration, qui peut durer jusqu'à huit ans, engendrant des coûts estimés à près de 80 millions de dollars; l'étape suivante est la mise en opération, qui varie de trois à cinq ans, assortie d'un allongement financier allant de 50 mil-

lions à 1,5 milliard de dollars; suit la production, qui va de 10 à 100 ans (la mine de cuivre de Murdochville a été exploitée pendant 46 ans) et les étapes suivantes sont le démantèlement des installations et la restauration du site, soit la décontamination des sols, notamment.

Environnement

C'est bien connu, les minières ont la réputation d'être des pollueurs. Est-il nécessaire de rappeler les cas de Rouyn-Noranda, Murdochville ou encore Belledune, au Nouveau-Brunswick, pour ne nommer que ceux-là, qui ont largement défrayé la manchette? Cela dit, les minières, tout comme les papeteries d'ailleurs, sont soumises depuis quelques années à des normes par le biais notamment du Programme de réduction des rejets industriels. Ainsi, l'un des défis de l'industrie minière est de redorer son image en faisant la démonstration qu'elle se conduit en bon citoyen corporatif au plan de l'environnement.

« Avant d'entamer l'exploitation d'une mine, nous devons prévoir un

plan de fermeture. Aucun autre secteur industriel n'est exposé à ce genre de défi. À cela, on doit prévoir une garantie financière en vue de la restauration des sites. Encore là, aucun autre secteur n'est soumis à ce genre de mesures », se défend M. Tolgyesi en ajoutant qu'« il est clair que, par les années passées, la législation n'était pas la même que celle d'aujourd'hui, il n'existait pas de normes, et cela était vrai aussi pour la vie de tous les jours ».

M. Tolgyesi s'attriste de voir que son industrie soit affublée de l'étiquette de pollueur malgré les efforts « que l'on fait » en matière de respect de l'environnement. « Nous sommes responsables au plan de l'environnement, d'autant que nous publions aux trois ans un bilan [environnemental]. »

Santé industrielle

Le rapport annuel 2004-2005 de l'AMQ note une recrudescence des maladies industrielles, notamment de la surdité, du syndrome de Raynaud et de la silicose. Près de la moitié des victimes sont des mineurs et des foreurs, indique-t-on. « Il existe aujourd'hui des maladies qui n'étaient pas connues avant, et pas contrôlées. Nous avons mis en place des méthodes de protection », affirme M. Tolgyesi, avant d'ajouter que les normes en matière de prévention des accidents « sont plus exigeantes qu'avant ».

Quant à la maladie de Raynaud, « on mène des travaux de recherche pour développer des poignées qui absorbent la vibration. Il nous faut d'une part apporter des améliorations à l'équipement et, d'autre part, apporter des changements aux méthodes de travail ». Pour ce qui est de la silicose, une maladie pulmonaire qui progresse lentement et qui est causée par l'inhalation de silice cristalline libre (quartz, cristobalite, tridymite), « elle est due à un manque de connaissances en matière de manipulation. Par exemple, on ne se protégeait pas il y a 25 ans ». Désormais, poursuit-il, « nous procédons à des examens pulmonaires sur une base annuelle ».

L'industrie minière a également connu au cours de l'année 2004

trois accidents mortels. La documentation de l'AMQ signale que l'analyse des causes d'accident démontre que les efforts doivent continuer d'être orientés sur les méthodes de travail, qui sont à l'origine de 80 % des accidents dont les conséquences sont des plus sérieuses. Au fil des ans, des mesures préventives ont été mises en place, soutient M. Tolgyesi.

« L'AMQ a créé un comité de prévention en 1942. Celui-ci a organisé de façon graduelle des analyses sur les causes générales et apparentes des accidents, des démarches structurées, un programme de sensibilisation auprès des travailleurs. Nous avons introduit des démarches intégrées de supervision, et nous avons mené des activités conjointes avec les travailleurs et les syndicats », en ajoutant que, depuis 1995, « on observe une baisse continue d'accidents de travail, on observe un suivi rigoureux des méthodes de travail et de gestion de sécurité, on parle aussi de consolidation des outils et des suivis, de formation des travailleurs et des superviseurs pour encadrer davantage l'action au plan de la prévention, on collabore avec la CSST, on a mis en place un système d'audit minier... », lance-t-il d'un seul souffle.

Main-d'œuvre

À tous ces dossiers s'ajoute celui de la main-d'œuvre. Il faut savoir que de 35 % à 40 % des emplois liés à l'industrie québécoise des mines seront à remplacer au cours des cinq prochaines années. À l'échelle canadienne, dit M. Tolgyesi, l'industrie minière, qui devrait profiter d'une hausse annuelle moyenne de production de 3 %, devra combler quelque 70 000 emplois.

À l'instar d'autres secteurs de l'économie, celui des mines « a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée ». Il faut toutefois prendre en considération le fait que ce secteur opère dans des « régions périphériques », telles l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, qui sont aux prises avec un exode massif de leurs jeunes, ce qui n'est pas sans poser de problème à l'industrie minière.

Collaborateur du Devoir

FALCONBRIDGE LIMITÉE



Une histoire riche Un futur prometteur

Issue de la fusion en 2005 de Noranda Inc. et de Falconbridge Limitée, Falconbridge est fière de ses origines québécoises qui lui ont permis d'être présente aujourd'hui dans 18 pays. Grand producteur mondial de cuivre, de nickel et de zinc, Falconbridge contribue à la vitalité des communautés québécoises, du sud du Québec jusqu'au Nunavik.

FALCONBRIDGE



www.falconbridge.com

PME et économie québécoises

Petites et multiples, elles sont 220 841 au total

Statistique Canada l'indique clairement: la plupart des entreprises canadiennes sont très petites et les trois quarts d'entre elles emploient moins de cinq personnes. Il en est de même au Québec, où, par surcroît, il y a tout au plus 2 % des entreprises qui fournissent de l'emploi à plus de 100 personnes.

RÉGINALD HARVEY

Qu'en est-il de la taille exacte de la petite et de la moyenne entreprise québécoise (PME) de façon sectorielle? À partir de quand et de quelle envergure une entreprise est-elle considérée comme telle? Il existe plusieurs données révélatrices qui sont compilées sur les caractéristiques de la PME. Il est périlleux en contrepartie, en raison même de la multiplicité du nombre des secteurs d'activité en cause, et de leur disparité territoriale, d'en dresser un inventaire exhaustif et compartimenté.

La PME se fait petite, comme se plaisent à le rappeler les uns et les autres. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation recensait, en 2004, 220 841 entreprises comptant un employé et plus: aussi bien dire que plusieurs dépanneurs du coin figurent dans ce registre. En fait, les micro-entreprises (moins de cinq employés) représentent 70 % du parc québécois des PME, et 90 % des compagnies qui voient le jour sont de cet ordre de grandeur. Ce type de firmes constitue un monde à part où les taux de création et de disparition des entreprises sont très élevés.

À ce chapitre, le ministère relève que, durant la dernière décennie, plus de 340 000 nouvelles entreprises ont été créées au Québec, de telle sorte qu'il s'est produit, en moyenne durant chaque année, un renouvellement de 14 % du nombre total des PME. Au Québec, plus de 40 % des PME existent depuis moins de cinq ans et plus de 60 % depuis moins de dix ans.

Selon lui, les PME (200 employés et moins) comptent pour près de 99 % des entreprises dans les secteurs suivants: agriculture, foresterie, chasse et pêche, construction, commerce de détail, services immobiliers et de location, services professionnels, scientifiques et techniques, arts, spectacles et loisirs, hébergement et restauration.

Des données de la Fédération

De son côté, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) fait observer que la limite maximale, souvent utilisée pour définir la PME, est fixée à 100 emplois et moins. À partir de là, elle signale que les PME emploient près de la moitié des travailleurs au Québec. En effet, les données fournies en 2002 par Statistique Canada montrent que les petites et moyennes entreprises procurent, en 1999, 43,5 % de l'emploi total de la province. Les compagnies de 100 à 499 employés figuraient à la hauteur de 15 % de ce mar-

ché, et celles de 500 travailleurs ou plus représentaient 41,5 % de l'emploi total.

Selon la Fédération, un tiers des chefs d'entreprise de type PME, interrogés dans un sondage auquel ont répondu 753 d'entre eux, prévoient procéder à l'embauche de personnel à temps plein en 2004; quelque 6 % envisageaient plutôt de réduire la taille de leur personnel. Un autre son de cloche en provenance de cet organisme s'avère intéressant: dans un autre sondage, il est démontré que les PME peinent à dénicher une main-d'œuvre compétente. En 2002 et en 2003, la pénurie de travailleurs s'est accrue significativement par rapport à 2001; dans ce contexte, près de la moitié (50 %) des PME québécoises ont éprouvé de la difficulté à dénicher du personnel qualifié au début de 2003.

85,5 % dans la petite entreprise

Quant à lui, le Fonds de solidarité de la FTQ soutient la PME en investissant dans les proportions suivantes, par rapport à la taille de l'entreprise: celles de un à quatre employés forment 14 % de la clientèle; celles de cinq à neuf, 12 %; celles de 10 à 24, 19 %; celles de 25 à 49, 19 %; celles de 50 à 100, 15 %; celles de 100 à 199 employés, 10 %; celles de 200 à 500, 7 %; et celles de 500 employés et plus (grandes entreprises), 2,5 %. Le vice-président aux investissements, Yvon Bolduc, apporte une précision: « Pour nous, en bas de 100 employés, on appelle cela une petite entreprise, ce qui représente 85,5 % de nos investissements ».

Mise à part cette considération, est-il possible de parler de l'existence d'une petite entreprise en fonction du nombre d'employés, du chiffre d'affaires, de son statut légal, ou autres éléments constitutifs de base? « On n'a pas tellement de définition. On y va cas par cas. Parfois, ça dépend des secteurs. Dans les technologies, on peut fréquemment faire un investissement dans une petite entreprise en démarrage de quatre ou cinq personnes. Dans le traditionnel, ce chiffre commence à être pas mal faible et, à la base, on investit plutôt dans des entreprises qui ne comptent pas plus d'une dizaine d'employés. Là encore, ce sont des données qui peuvent être très arbitraires ».

Compte tenu du fait que les petites entreprises sont tellement nombreuses au Québec, le vice-président cerne les difficultés majeures auxquelles elles doivent faire face: « Je dirais que celles-ci, particulièrement dans les technologies, sont dans un marché international. La concurrence peut venir de tous les horizons, de l'Asie, des États-Unis ou de l'Europe. Elles doivent parfois entrer en compétition avec des géants. » Il pose ce constat: « Ce n'est pas facile de les aider à vendre leurs produits ailleurs qu'au Québec ou au Canada. On se doit de regarder à l'extérieur et le grand défi qui se pose, c'est de commercialiser les bonnes idées que nous avons. Au Québec, nous avons énormément de créativité et de compétence; sur les plans de l'éducation et de l'innovation, je pense que nous sommes parmi les meilleurs au monde. »

VOIR PAGE B 5: PME

INDUSTRIE MINIÈRE

Transformation minière

Des PME peu portées vers la recherche et le développement

Seulement 21 % de la production primaire en aluminium donne lieu à une première transformation au Québec

La diversité est sans doute ce qui caractérise principalement l'industrie de la métallurgie au Québec. En effet, en plus des alumineries, les usines métallurgiques québécoises, telles les fonderies et les affineries, traitent de nombreux minerais et métaux, tels le magnésium, le zinc, le cuivre, le titane et les ferro-alliages, pour ne nommer que ceux-ci.

PIERRE VALLÉE

«Notre industrie est la plus diversifiée au Canada puisque nous traitons tous les métaux de base. Cela nous donne un net avantage», affirme Carol Fournel, ingénieur et conseiller à la Direction de la chimie, de la plasturgie, de la métallurgie et des équipements au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Fait à noter: la diversité de l'industrie n'est pas le simple fruit de la richesse du sous-sol québécois. Si des entreprises comme QIT-Fer et Titane s'alimentent à même leurs mines, d'autres, comme les alumineries, importent le minerai. C'est le cas pour la bauxite et la magnésite dont l'extraction au Québec n'est pas jugée rentable.

De plus, le recyclage des métaux permet d'alimenter en partie les entreprises métallurgiques. Par exemple, les producteurs d'acier utilisent un mélange de boulettes de fer et de ferraille. «La Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda, a acquis une solide expertise dans le recyclage du cuivre.»

Quelques chiffres

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation publiait en mai dernier une étude, à laquelle a participé Carol Fournel, qui vient tracer le profil de l'industrie métallurgique québécoise. Dans cette étude, on apprend que l'industrie métallurgique est un domaine d'activité économique important, comptant 147 établissements et des livraisons totalisant 14,8 milliards de dollars en

2003, soit l'équivalent de 6 % du PIB du Québec.

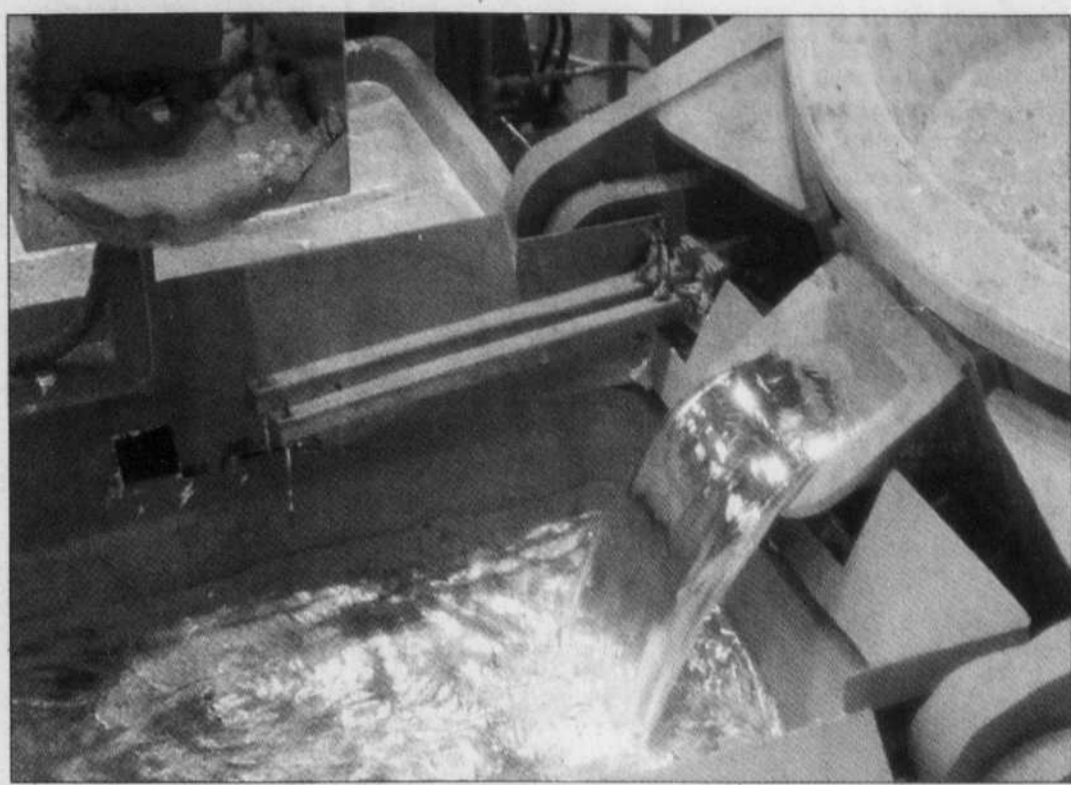
Depuis 1992, l'industrie a connu une croissance annuelle de 8 %. Par contre, les emplois sont demeurés stables, soit à environ 28 000 travailleurs. Toujours en 2003, plus de la moitié des livraisons ont été exportées, en très grande partie aux États-Unis, à qui sont destinées 89 % de toutes les exportations, pour un montant de sept milliards de dollars.

L'industrie métallurgique québécoise contient deux étapes, soit la production de métaux primaires puis la première étape de leur transformation en produits semi-ouvrés. L'activité métallurgique la plus importante est la production primaire d'aluminium. Le Québec se situe au quatrième rang mondial en ce qui a trait à sa capacité de production, après la Chine, les États-Unis et la Russie, et la grande majorité de sa production est exportée.

Le secteur de l'acier et de la fonte arrive en deuxième place et un tiers de la production est exporté, le reste étant absorbé par le marché local. Suivent ensuite les secteurs du cuivre, du zinc, du magnésium et des ferro-alliages. Selon Carol Fournel, si l'exportation de produits métallurgiques est si importante, c'est que le marché domestique est restreint.

Quelques notions de base

L'industrie métallurgique commence là où s'arrête l'industrie minière, c'est-à-dire une fois que le minerai est extrait du sol et qu'il a subi une première purification à la mine. C'est ce minerai qui servira à la production primaire des métaux.



SOURCE ALUMINERIE ALOUETTE

L'activité métallurgique la plus importante est la production primaire d'aluminium. Le Québec se situe au quatrième rang mondial en ce qui a trait à sa capacité de production, après la Chine, les États-Unis et la Russie.

On utilise au Québec deux procédés: l'électrolyse, dans le cas de l'aluminium et du magnésium, et l'électrothermique, dans le cas de la fonte et de l'acier, qui sont produits au Québec dans des fours à arc électrique.

Les procédés utilisés pour la première étape de la transformation des métaux primaires sont, notamment, le laminage à chaud et à froid, l'extrusion, le tréfilage, le forgeage, le moulage et le frittage. Ces procédés permettent la production de pièces semi-ouvrées, telles que des plaques et des tôles, des billettes de toutes formes, des pièces moulées ou profilées, du fil machine, etc. Certains de ses pro-

duits peuvent servir de produits finis, par exemple le papier d'aluminium; le fil machine, quant à lui, pourra être transformé en câble ou en fil électrique, s'il s'agit de cuivre.

Forces et faiblesses

L'étude réalisée par le ministère pose un diagnostic sur l'industrie métallurgique en tentant de dégager ses forces et ses faiblesses. Du côté des avantages, le Québec dispose d'une source d'énergie électrique fiable et peu coûteuse ainsi que des infrastructures de transport, tels les ports en eau profonde accessibles toute l'année.

La proximité du marché américain constitue aussi un atout, tout

comme la présence en territoire canadien de chefs de file mondiaux dans le domaine de la métallurgie, comme Alcan et Alcoa dans le domaine de l'aluminium, ou Mittal Canada, filiale de la multinationale Mittal Steel, dans le domaine de la production d'acier. Autre avantage: la production de métaux légers, tels l'aluminium et le magnésium, et la production de poudres métalliques. Dans ce dernier domaine, le Québec occupe le troisième rang mondial, après les États-Unis et la Suède.

Parmi les faiblesses que l'étude souligne, notons le peu d'investissements en recherche et développement des PME québécoises,

même si la grande entreprise y consent des sommes importantes. «Les PME les plus dynamiques n'hésiteront pas à investir dans la recherche et le développement, mais en règle générale, ce n'est pas le cas.»

La première transformation des métaux est aussi un secteur où, selon Carol Fournel, le Québec devrait doubler d'efforts. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur de l'aluminium puisque seulement 21 % de la production primaire donne lieu à une première transformation au Québec. Autre secteur visé: celui des poudres métalliques. «Bien que nous soyons un important producteur, seulement deux entreprises transforment la poudre métallique au Québec. La technique de frittage permet de transformer les poudres métalliques en pièces semi-ouvrées, tels des engrenages. C'est un secteur à valeur ajoutée dans lequel le Québec devrait être plus présent.»

Ensuite, malgré la proximité du marché américain, l'étude démontre que les PME québécoises dans le domaine de la métallurgie éprouvent encore de la difficulté à rejoindre ce marché, ce qui constitue un frein à la première transformation par leurs soins de métaux en pièces semi-ouvrées ou finies. «Il faut accentuer nos efforts dans le domaine de la transformation des métaux, en particulier dans les secteurs à valeur ajoutée.»

La relève de la main-d'œuvre pose aussi problème. «On estime que, d'ici les cinq prochaines années, près de 50 % de la main-d'œuvre prendra sa retraite.» C'est la raison pour laquelle l'industrie a consenti de nombreux efforts ces dernières années afin de rejoindre les jeunes étudiants et étudiantes, particulièrement au secondaire. «Il nous faut vendre la métallurgie à ces jeunes et leur faire comprendre que c'est aujourd'hui une industrie qui a beaucoup évolué et qui offre de bonnes occasions de carrière.»

Collaborateur du Devoir

Financement des PME

Les fonds et les gouvernements sont les premiers investisseurs

«Une relation d'amour-haine entre l'entrepreneur et ses partenaires financiers»

Il existe bel et bien un problème quant au financement des PME québécoises. Ce n'est pas que les capitaux manquent ni que les programmes d'aide se fassent rares. C'est plutôt le contraire. Les programmes d'aide sont si nombreux qu'une chatte n'y reconnaîtrait plus ses petits.

PIERRE VALLÉE

Une simple visite sur le portail des entreprises du gouvernement du Québec suffit pour s'en convaincre. «On y dénombre pas moins de 305 programmes de soutien financier aux entreprises, qu'ils soient d'origine provinciale, fédérale ou non gouvernementale», souligne Pierre Emmanuel Paradis, économiste principal à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCED).

Pareil foisonnement de programmes, selon M. Paradis, à pour conséquence que les propriétaires de PME ne savent souvent pas à quelle porte ils devraient aller frapper ni quels programmes d'aide conviennent le mieux à leurs besoins. «Sans compter que ces programmes viennent avec une pléthore de règles et de règlements à suivre.»

Lourdeur administrative

Une démarche administrative qu'il juge plutôt lourde pour la plupart des PME. «Une PME de bonne taille pourra toujours affecter un employé à cette tâche. Mais dans le cas des petites entreprises, c'est le propriétaire qui devra en assumer la responsabilité, la plupart du temps le soir et la fin de semaine, puisqu'il doit continuer à gérer son entreprise pendant la semaine.»

Pour certains entrepreneurs, avoue-t-il, cela peut même constituer un frein. Mais, évidemment, un entrepreneur qui n'a pas le choix et qui doit obtenir un soutien financier pour mettre en branle ses projets acceptera ce surplus de travail, mais en maugréant peut-être. «Il y a une sorte de relation d'amour-haine entre l'entrepreneur et ses partenaires financiers. L'entrepreneur veut que les choses arrivent tout de suite, sans complications. Mais la réalité du prêteur est souvent à l'opposé de la petite entreprise. Il veut un projet bien encadré et structuré, ce qui forcément prend plus de temps.»

Capital de risque

Au Québec, le capital de risque provient surtout du secteur public; les gros joueurs étant les gouvernements fédéral et provincial, les fonds de travailleurs de la FTQ et de la CSN ainsi que certains fonds institutionnels. Une situation qui diffère de ce qui se passe dans le reste du Canada, où le secteur privé joue un rôle passablement plus important, fournissant près de 70 % du capital de risque alors qu'au Québec, ce chiffre s'établit à 50 %.

De plus, une étude réalisée en 2003 par la FCEI démontre que le capital de risque se fait de plus en plus rare. Par exemple, en 2000,

453 entreprises avaient obtenu un financement en capital de risque, comparativement aux 228 entreprises dénombrées en 2003.

«Il faut comprendre que le capital de risque ne convient pas à toutes les entreprises. La plupart des PME n'en auront jamais besoin. On utilise le capital de risque pour des entreprises dont le potentiel de croissance est très élevé. On pense ici à une période de trois à cinq ans avant que l'entreprise soit cotée en Bourse et que l'investisseur puisse vendre ses actions et réaliser un profit. On retrouve le capital de risque surtout dans les secteurs de pointe, comme l'imagerie médicale ou les biotechnologies, par exemple.»

Pour le reste des entreprises qui démarrent, le financement prendra une forme plus conventionnelle. «On estime qu'un entrepreneur qui part en affaires doit fournir en fonds propres la moitié du financement nécessaire au démarrage. Il trouvera auprès des institutions prêteuses l'autre moitié.»

Soutien financier public

Au Québec, c'est Investissement Québec, une société d'État relevant du ministère du Développe-

ment économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui est le fer de lance du gouvernement en matière de soutien financier aux entreprises. On y trouve toute une gamme de programmes qui ont chacun

leurs rôles spécifiques et, bien sûr, leurs modalités propres. Les solutions financières proposées aux entreprises sont multiples: prêts, garanties de remboursement d'un prêt auprès d'une institution financière, marges de crédit, lettres de crédit, et des mesures fiscales telles que les crédits d'impôt.

Les programmes d'Investissement Québec sont aussi divisés en secteurs d'activité économique, allant de l'aérospatiale au tourisme en passant par le multimédia. De plus, toutes les étapes d'une entreprise sont desservies par un programme, que ce soit le démarrage d'une entreprise, sa consolidation, son expansion ou ses projets d'exportation. Même la relève y a son programme. «C'est un programme dont nous avons fait la promotion et qui est très important pour nous. D'ici une dizaine d'années, on estime que 30 % des entrepreneurs québécois prendront leur

retraite. Il faut s'occuper dès aujourd'hui de la relève.»

Au Canada, le même rôle est assumé par la Banque de développement du Canada (BDC), dont la mission est d'agir en tant que banque auprès des PME canadiennes en accordant des prêts avec intérêt aux entreprises. Sa présence au Québec n'est pas négligeable, puisque c'est environ 775 millions que la BDC investit par année au Québec. «La BDC, en tant que banque, comble souvent les lacunes des autres institutions prêteuses au Canada.»

Les banques et les institutions financières

Les banques à charte, tout comme les autres institutions financières œuvrant en territoire canadien, prêtent évidemment aux entreprises canadiennes. Mais il n'est pas toujours facile d'obtenir un prêt et la taille de l'entreprise y joue un rôle déterminant. «Plus une entreprise est grande, plus elle donne l'illusion de solidité. C'est pourquoi les banques leur prêtent davantage. Mais c'est une illusion parce que les petites entreprises sont parfois plus rentables que les grandes.»

En 2003, la FCEI a réalisé un sondage pancanadien auprès de ses membres afin d'évaluer le de-

gré de satisfaction qu'ils avaient envers leurs institutions bancaires. Les grandes gagnantes de ce sondage sont les caisses de crédit, que l'on retrouve plus fréquemment dans le reste du Canada qu'au Québec. Au deuxième rang figurait une banque étrangère, la HSBC, et ATB Financial. Suivaient à la queue leu leu les banques à charte canadiennes. Et en fin de peloton, deux institutions financières québécoises, la Banque Nationale et les Caisses Desjardins. «Le sondage a mis le doigt sur un problème et, depuis lors, on a vu les institutions qui avaient reçu une mauvaise cote faire des efforts pour se rapprocher de la PME. On verra si ça donnera des fruits.»

Parmi les inconvénients soulignés par ce sondage, notons le roulement trop important des directeurs de comptes dans les institutions financières. «Dans ce cas, ça devient compliqué d'établir un lien de confiance avec un directeur de comptes. Sans compter qu'il est toujours plus facile de faire des affaires avec quelqu'un que l'on connaît.» Une mesure simple, croit-il, qui, une fois mise en place, pourrait resserrer le lien entre les entrepreneurs et les institutions financières.

Collaborateur du Devoir



L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

L'Association minière du Québec contribue activement à la promotion et au développement des ressources minérales du Québec avec une gestion responsable de l'environnement



FONDS BIODIVERSITÉ HABITATS

L'industrie minière québécoise est partenaire du Fonds pour la biodiversité et des habitats de la Fondation de la faune du Québec

ÉCONOMIE
INDUSTRIE MINIÈRE
CE CAHIER SPÉCIAL

EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsable: NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.

Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS

www.amq-inc.com

• INDUSTRIE MINIÈRE •

Abitibi-Témiscamingue

Au pays du ventre en or

L'industrie minière est le deuxième pilier économique de la région

«Moi, j'viens d'un pays qui a l'ventre en or» chantait avec entrain Raoul Duguay au sujet de sa région, l'Abitibi-Témiscamingue. Et le poète avait bel et bien raison. De récents travaux d'exploration en profondeur ont dévoilé que les entrailles de la région regorgent toujours, sur le plan minier, d'un potentiel notable. Après une décennie marquée par les fermetures de mines et les pertes d'emplois, l'industrie reprend aujourd'hui du poil de la bête. Un potentiel se dévoile.

ULYSSE BERGERON

En cinq ans seulement, une douzaine de mines ont cessé leurs activités et au moins une autre mine, celle de Joe Mann, devrait fermer ses portes en 2006. Évidemment, comme le note l'agente de recherche à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Mariella Collini, «chaque fois qu'il y a une fermeture de mine ici, on considère cela comme un drame». En 2004 et 2005, les fermetures ont provoqué la perte de près de 700 emplois.

«Cela a un impact considérable sur l'économie de la région. Si on considère que le salaire moyen est d'environ 50 000 \$, une fermeture enlève de la circulation une masse salariale importante. Car il faut comprendre qu'il s'agit d'un des secteurs qui génèrent le plus en masse salariale», ajoute-t-elle.

L'Observatoire estime à 7 % la main-d'œuvre directement liée au secteur minier, ce qui représente plus ou moins 4500 emplois. Mais, à l'intérieur d'un document que le centre publie cette semaine, on estime que, en réalité, 7200 emplois directs, indirects et induits proviennent du secteur, ce qui représente 11 % de la main-d'œuvre régionale. Comme le rappelle Collini, l'industrie minière est «le deuxième pilier économique» de l'Abitibi-Témiscamingue.

Un gisement de 65 millions de tonnes

Mais les années de vaches maigres pourraient bel et bien se terminer sous peu. De récents travaux d'exploration se font porteurs d'espoir de relance. À cet égard, l'entreprise canadienne Goldex fait figure d'exemple. Après avoir découvert et exploité deux puits sur le site La

Ronde, elle a récemment découvert un troisième gisement. Il s'agit d'un gisement polymétallique — cuivre, argent, or et zinc — estimé à 65 millions de tonnes.

«Et ça, c'est très gros. Il s'agit certainement d'une des plus grandes découvertes au Canada depuis les dernières années», souligne Claude Léveillé de l'entreprise Goldex, indiquant que le premier puits en détenait huit millions.

Une des particularités de ce gisement est la profondeur. «Plus du tiers de la lentille se trouve entre deux et trois kilomètres», explique-t-il, ajoutant que, jusqu'à présent, Goldex opérait jusqu'à une profondeur de deux kilomètres. «Très peu de compagnies exploitent un gisement qui dépasse cette distance.»

Alors, l'avenir de l'industrie passe-t-il désormais par l'exploitation en profondeur? «Une chose est certaine, c'est que cette découverte a ouvert beaucoup d'horizons. Cela nous a rappelé que cette région n'est pas du tout épuisée. Au contraire, plusieurs entreprises la perçoivent maintenant comme une région où il y a encore beaucoup de possibilités», affirme Léveillé.

Toutefois, l'exploration et l'exploitation en profondeur sont, on s'en doute, beaucoup plus dispendieuses que celles en surface. Car, si le potentiel des ressources naturelles s'y trouve, encore faut-il pouvoir les rentabiliser. Présentement, Goldex est à l'évaluation de la faisabilité et la rentabilité d'une telle initiative. Malgré tout, cela fait dire à Mariella Collini que «l'Abitibi-Témiscamingue demeure une des régions où le potentiel géologique est extrêmement important».

Mais cette possible relance dépasse les seules découvertes de gisements. «Elle est directement liée

aux coûts mondiaux des métaux, à une demande qui croît et aux avancées technologiques qui permettent de nouvelles possibilités. Tout cela est une question de conjoncture», indique Collini. Depuis quelques années, la demande a notablement augmenté. La forte demande de pays comme la Chine et l'Inde explique en bonne partie cette augmentation.

Main-d'œuvre recherchée

Par ailleurs, au cours des prochaines années, les défis de l'industrie devraient davantage relever du manque de main-d'œuvre qualifiée que d'une pénurie sur le plan des ressources naturelles.

Dans un document intitulé *Prospecter l'avenir: relever le défi des ressources humaines dans l'industrie canadienne des minéraux et des métaux*, le Conseil canadien d'adaptation et de formation de l'industrie minière (CAFIM) souligne à gros traits un vieillissement notable de la main-d'œuvre.

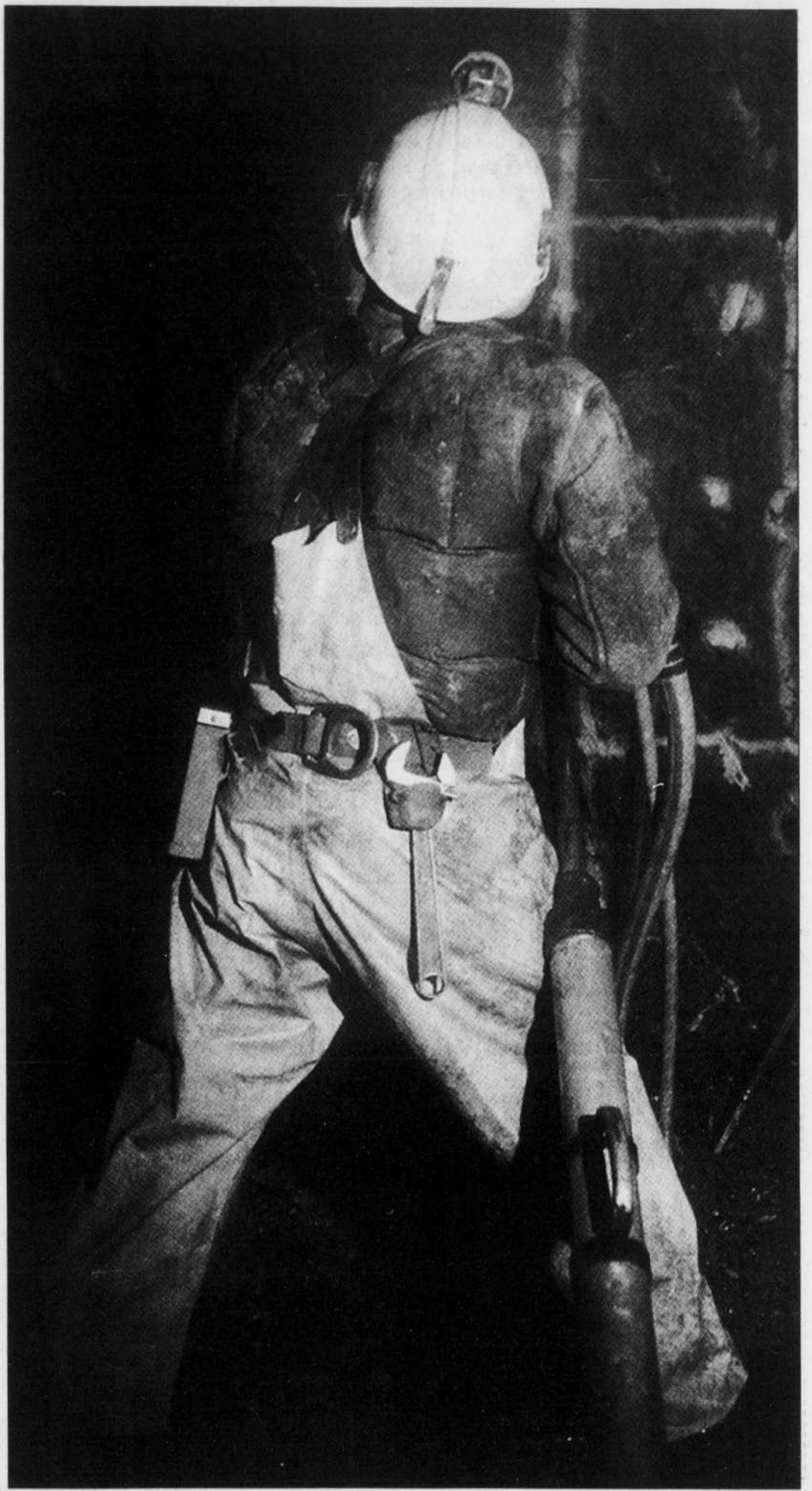
On y indique que plus de 50 % des travailleurs sont âgés de 40 à 54 ans. L'étude révèle également que 40 % des employés interrogés au cours de l'enquête comptent prendre leur retraite d'ici 10 ans.

De plus, explique Mariella Collini, «les nombreuses fermetures ont poussé une partie de la main-d'œuvre vers l'Ontario et, on doit se l'avouer, cela n'a pas été un facteur incitatif pour intéresser les jeunes à ce secteur». Résultat: la relève n'est pas au rendez-vous.

Pour sa part, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) compte réagir et proposer des initiatives afin de résoudre le problème de main-d'œuvre. La rectrice de l'université, Johanne Jean, avance: «Le secteur minier fait partie de notre quotidien. Donc, lorsqu'il est affecté, on est nécessairement affecté. Pour pouvoir faire face au manque prochain de main-d'œuvre, il va falloir former davantage de personnes, mais la réalité est que, pour le moment, on en forme de moins en moins.»

En fait, l'UQAT n'a aucun programme de premier cycle destiné au génie minier. «Et l'objectif n'est pas de créer un programme. Il y en a déjà d'excellents qui existent», rappelle-t-elle. L'université désire plutôt établir des partenariats avec celles qui détiennent déjà de l'expérience dans l'enseignement de ce secteur: l'université Laval, l'université McGill ainsi que la Polytechnique et l'École de technologie supérieure.

Sans préciser en détail les formes que prendraient ces partenariats, Johanne Jean avance que cela pourrait ressembler à ce qui se fait dans le secteur de la santé, où des institutions universitaires offrent une partie — ou la totalité — de leur programme de médecine en région. «C'est le genre de solution qu'on désire proposer. La clé, c'est vraiment de travailler en partenariat, aussi bien entre les universités qu'avec les entreprises du secteur», conclut-elle.



ARCHIVES LE DEVOIR

Au cours des prochaines années, les défis de l'industrie devraient davantage relever du manque de main-d'œuvre qualifiée que d'une pénurie sur le plan des ressources naturelles.



SOURCE LINDA GIRARD

Une rue du centre-ville de Rouyn.

Collaborateur du Devoir

Chibougamau — Moyen et Grand Nord

Toujours plus au nord

Les routes forment le cordon ombilical de Chibougamau

Dans le tournant des années 1950, Chibougamau est reliée au reste du Québec par une voie routière qui sert de trait d'union avec le Lac-Saint-Jean; au cours de la décennie suivante, une trentaine de mines sont mises en exploitation. Aujourd'hui, malgré les reculs enregistrés dans le secteur minier, la ville se présente comme la porte d'entrée sur la Baie-James, côté est, avec la Route du Nord.

RÉGINALD HARVEY

Patrick Houle, géologue résident du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qualifie les accès routiers de nerf de la guerre dans le domaine minier: «Par exemple, dans le cas d'une campagne d'exploration ordinaire ou traditionnelle, si on utilise l'hélicoptère ou d'autres formes de transport aérien, comme le Twin Otter, ça multiplie les coûts par quatre à cinq fois.» Les avantages que procure une route sont nombreux: «On peut rentrer la machinerie, installer un campement plus facilement et en assurer le ravitaillement. C'est vital, quand c'est possible.» À son avis, jamais la mine Troilus, située à plus de 150 km de Chibougamau, n'aurait pu exister sans la présence de la Route du Nord: «Pour nous et à plusieurs égards, une route, c'est une bénédiction en développement économique.»

La région administrative Nord-du-Québec (n° 10), à laquelle appartient Chibougamau, comprend les huit municipalités «jamésiennes» (de la Baie-James), les neuf communautés crées et les 14 inuites; ce territoire constitue la moitié nord du Québec. Dans le sud de ces grands espaces, les camps miniers traditionnels demeurent ceux de Chibougamau, Chapais et Matagami, même s'ils ont connu un déclin au cours des dernières décennies. Par contre, le Moyen et le Grand Nord laissent voir d'intéressantes possibilités de développe-

ment minier pour les prochaines années, particulièrement du côté du diamant.

Sans ambages, Patrick Houle, pose ce constat: «Le futur, c'est le Moyen Nord et le Grand Nord, qui sont le grenier minier du Québec. On n'a qu'à regarder la quantité de travaux d'exploration qui se déroulent à cet endroit, le nombre de titres miniers qui sont acquis et de compagnies qui sont impliquées.» Il importe de ne pas négliger pour autant la structure déjà en place dans cette industrie.

Des lendemains attendus

M. Houle situe l'importance actuelle des mines dans l'économie de Chibougamau et des alentours. En ce qui concerne le nombre d'emplois, la forêt arrive en tête, suivie des services gouvernementaux. On retrouve ex aequo les mines et Hydro-Québec: «Quand on regarde les projets en exploitation, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup moins d'employés que précédemment. En incluant l'exploitation Troilus, qui se situe à 175 km au nord, mais dont les travailleurs proviennent à 70 % de Chibougamau et de Chapais, on en arrive à un total de 450 emplois.» Il préfère dans le présent contexte se tourner vers le futur: «On souhaite que la mine Copper Rand, près du Lac-aux-Dorés, qui connaît des difficultés financières, poursuive ses opérations. On espère que d'autres projets se grefferont à cela, comme celui de Corner Bay. À brève échéance, il faut que ce que j'appelle le cœur de Chibougamau soit consolidé.»

La jeune génération place son espoir du côté des monts Otish. Une route d'accès se rend présentement jusque dans le milieu du secteur du lac Albanel; c'est la route provinciale 167 nord, qui est ouverte à l'année. À partir de là existe un chemin d'hiver qui rejoint l'ancienne mine aurifère Eastmain. La configuration routière se présente sous cette forme: «À partir de la tête de la 167, c'est une route qui va à peu

près franc nord jusqu'à la rivière Eastmain, située à 175 km. Par la suite, une fois la rivière traversée, il reste 55 km à parcourir pour arriver au projet de diamant Ashton/SOQUEM et environ 125 autres kilomètres pour atteindre LG4.»

Des pourparlers ont cours pour la construction d'une route permanente jusqu'aux monts Otish.

Le géologue cerne l'aspect «multiresources» d'une telle démarche: «L'objectif de cette voie d'accès consiste non seulement à accommoder l'industrie minière, autant pour l'exploration que pour l'exploitation, mais on veut aussi favoriser l'écotourisme à cause du futur parc national d'Albanel-Témiscamie-Otish. L'industrie forestière pourrait aussi utiliser cette route pour récupérer du bois à la tête du lac Albanel.» Et il ajoute: «On tente d'obtenir un partenariat Cris-Jamésiens pour favoriser le développement économique de l'ensemble des communautés. Pour l'industrie minière, on ne cible pas seulement l'or et le diamant, mais il y a aussi l'uranium et d'autres métaux qui représentent un potentiel dans ce secteur du Moyen Nord.»

Toujours plus loin

Une fois couverte la zone de Chibougamau et du Moyen Nord, Patrick Houle dépense la situation dans le Grand Nord, où la région vedette est la fosse de l'Ungava: «Cela s'est accentué avec les découvertes de la compagnie Canadian Realities. Depuis les dernières années, on parle de cuivre, nickel et cobalt. Il y a évidemment la mine Raglan de Falconbridge, qui emploie 500 personnes et qui compte des réserves pour les 20 à 25 prochaines années. Ils connaissent du succès sur le plan de l'exploitation et il faut que ce soit payant, car c'est situé complètement dans l'extrémité nord du Québec, à la baie Déception.» D'autres compagnies se sont greffées pour procéder à l'exploration de la fosse.

Pour le reste, les ressources sont davantage dispersées: «Il y a un potentiel certain pour le diamant, qui est déjà connu avec les monts Torngat. Il existe d'autres indices ailleurs, mais ça reste des projets d'exploration qui sont dans leur phase initiale. On commence à peine à travailler ces territoires-là.»

Du cuivre vers l'or

Quelques dates charnières ont marqué l'histoire minière de Chibougamau, qui fut le premier producteur de cuivre de l'Est du Canada entre 1960 et 1972. Il s'est effectué un virage majeur à la fin des années 1970, au moment où le prix de l'or a grimpé au-delà de 1000 \$ l'once. À ce moment, les mines ont ralenti leur production de cuivre pour de nombreuses raisons, dont celles qu'énumère le géologue: «Une baisse du prix est survenue en raison de la concurrence mondiale entraînée par l'émergence d'autres pays, comme le Chili. Il s'est également produit une baisse des réserves dans nos mines; on devait creuser de plus en plus profond, ce qui augmentait les coûts de production.»

La remontée du prix de l'or a alors favorisé une certaine reprise: «On a pris conscience du fait que nos mines n'étaient pas que cuprifères, mais aussi aurifères. Dans les chantiers qu'on opérât alors, on gardait la valeur aurifère et le cuivre était devenu un sous-produit, ce qui est le cas encore aujourd'hui.»

En 1997, le verbe couvrait d'aujourd'hui lors de la fermeture de deux mines importantes, celles de Copper Rand et Portage. Patrick Houle conclut son exposé sur ce triste événement: «C'était comme si la mort avait passé. C'était les deux dernières qui étaient en exploitation dans le camp minier traditionnel.» Il était alors question de la perte de 600 emplois: «Heureusement, la forêt a récupéré une partie de ces employés. Au début de 1997, la mine Troilus a pris son départ, ce qui a également servi à éponger les pertes.» Plusieurs autres travailleurs ont migré vers l'Abitibi à cette occasion.

Collaborateur du Devoir

INDUSTRIE MINIÈRE

Ressources naturelles

Vers une stratégie énergétique

Si le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, se refuse pour l'heure à rendre publique sa stratégie énergétique tant attendue, on peut toutefois se rabattre en attendant sur le Plan stratégique 2005-2008 de ce même ministère.

THIERRY HAROUN

Gestion intégrée

Le Plan stratégique 2005-2008 du ministère des Ressources naturelles stipule que la mise en valeur des ressources naturelles contribue de façon significative à l'économie québécoise: les données de 2003 ne signalent-elles pas que ce secteur de l'économie contribue à hauteur de 11,3 % au produit intérieur brut de la province, que ses dépenses en immobilisations représentent 15 % des investissements totaux et 34 % du total des exportations québécoises, générant ainsi quelque 170 000 emplois?

À ces données s'ajoutent les contributions des activités liées au secteur de la faune et de la nature — 1,5 milliard de dollars en valeur ajoutée — et celles pour lesquelles des droits financiers sont consentis sur le territoire public, soit 1,1 milliard en retombées économiques. Si l'économie québécoise s'est renforcée et diversifiée au cours des dernières décennies, comme le souligne le rapport du MRNF, toutefois, peut-on lire, pendant cette même période, son rythme de croissance a souvent été inférieur à celui des autres économies en Amérique du Nord. Ainsi, afin de tirer profit de son plein potentiel économique, le Québec doit produire davantage de richesse, estimant les auteurs de ce document.

À cette aune, faut-il produire pour produire? «Non», répond le ministre Corbeil. «Il faut travailler pour donner de la valeur ajoutée à notre production. Beaucoup de nos ressources ne sont mises en valeur qu'à un premier niveau de transformation.»

Au cours des prochaines années, l'un des axes d'intervention du MRNF se situe à l'échelle de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public afin d'éviter toute forme de chevauchement inutile sur un même espace — ce qui est souvent le cas et qui n'est pas sans source de conflits. «Qui dit baux de villégiature fait souvent référence au secteur récréotouristique ou encore au secteur faunique», soutient le ministre. «Il faut donc éviter que des droits soient consentis dans un même environnement, qui viennent perturber l'usage de la villégiature; je pense entre autres à l'industrie minière et forestière et, à la limite, au secteur énergétique.»

Quatre-vingt-douze pour cent des 1,7 million de km² constituant la superficie du territoire québécois — recouvert à 44 % de forêt et à 10 % d'eau douce — est à caractère public. Sur ce même territoire public, plus de 200 000 droits sont consentis, ce qui fait dire au ministre Corbeil qu'il y a parfois plus de deux usages sur un même espace consenti. Devant cet état de fait, le défi du MRNF est d'arriver à concilier les parties intéressées, admet M. Corbeil, et ce, dans un esprit de développement durable, il va sans dire. Une formule que le gouvernement Charest emploie jusqu'à plus soif par les temps qui courent.

Mines et forêts

L'acquisition et la diffusion de la connaissance fait également partie des axes d'intervention du MRNF, et notamment en ce qui a trait à la

forêt publique, souligne le ministre. «Si on veut améliorer sa gestion, il faut se mettre à jour au plan de l'inventaire, du potentiel de la régénération des forêts, au plan de l'habitat.» Ce qui n'est pas sans rappeler les mesures découlant du rapport de la commission Coulombe portant sur la gestion de la forêt publique québécoise, assorti de 81 recommandations, dont la principale proposait une réduction de 20 % de la possibilité forestière des essences du groupe sapins, épinettes, pins gris et mélèzes. Cette mesure, selon le ministre Corbeil, a fait perdre jusqu'à présent quelque 740 emplois permanents et temporaires à l'industrie forestière. Toutefois, le gouvernement du Québec ajoutait récemment 167 millions de dollars pour atténuer l'impact des mesures du rapport Coulombe, portant ainsi à plus de 450 millions l'aide apportée à cette industrie, et ce, sur trois ans.

«La forêt», poursuit le ministre, «c'est plus que de la matière ligneuse, c'est aussi la faune et la biodiversité. Nous avons donc intérêt à connaître les interactions des différents domaines afin de prendre des décisions éclairées.» Cela vaut également pour le secteur de l'énergie. «Si on veut développer des centrales électriques, il s'agit de travailler dans une perspective d'acquisition [des connaissances], et ce, par le biais d'études de faisabilité, mais en se basant aussi sur tout le bagage qui a été accumulé au fil des années.»

Le secteur des mines n'est pas non plus en reste dans cette perspective. «Le Québec a un potentiel géologique très favorable, il faut essayer [de circonscrire ce secteur], d'en faire la promotion et de diffuser le bagage de connaissance acquis au cours des ans.»

D'ailleurs, le ministre Corbeil déposait il y a peu le projet de loi 121 modifiant la loi sur les mines. Ce projet de loi vise notamment à in-



SOURCE MRNF

Pierre Corbeil

roduire un système de classement des sites géologiques exceptionnels où les activités minières seront interdites. Il prévoit également que le ministre intéressé puisse prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en valeur ou la conservation de tels sites. Les sites considérés comme exceptionnels qui sont visés par le projet de loi 121 «sont des territoires relativement modestes au plan de la superficie, mais très riches à titre de manifestations géologiques», estime M. Corbeil, qui assure que l'industrie minière a été consultée dans le cadre de cette initiative. Vérification faite, le président de l'Association minière du Québec, Dan Tolgyesi, confirme que les industriels minières ont été consultés et que ceux-ci entendent d'un bon œil ce projet de loi du ministre Corbeil.

Éolien

Mis en place par l'ex-gouvernement de Bernard Landry, le secteur de l'énergie éolienne prend depuis lors de plus en plus de place au sein du développement économique du

Québec. Le gouvernement Charest a, depuis son accession au pouvoir, pris le relais en ce domaine en lançant, le 31 octobre dernier, par le biais d'Hydro-Québec distribution, un appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne, qui s'ajoutent aux premiers 1000 MW déjà en marche, tel qu'annoncé à Gaspé en décembre 2002. Si ce nouvel appel d'offres a été salué par l'ensemble des municipalités, la Coop fédérée, le plus important réseau coopératif agricole avec ses 4,6 milliards de chiffre d'affaires cumulé, y voit quant à elle une avancée timide.

Cet organisme demande à Québec de réserver 500 MW d'énergie éolienne, en marge de ce nouvel appel d'offres, à l'usage exclusif des régions, ce qui permettrait aux communautés éloignées, selon le porte-parole de la Coop fédérée, Ghislain Cloutier, de se prendre en main et de présider à leurs propres destinées. «Le gouvernement Charest a inscrit dans ses politiques que le développement régional était une chose importante. Nous lui offrons d'en faire maintenant la preuve.»

À cet appel, le ministre Corbeil ne ferme pas la porte. «Je vais demander un peu de patience», le temps de déposer, dit le ministre, la nouvelle stratégie énergétique, laquelle «devrait être en mesure de répondre à cette question». Cette stratégie sera rendue publique, selon M. Corbeil, «d'ici à la fin du mois, si non dès les premiers jours de décembre». Outre le volet éolien et le secteur hydroélectrique, la stratégie énergétique du MRNF devrait inclure aussi l'exploitation pétrolière et gazière, la géothermie, l'énergie solaire et l'efficacité énergétique.

Pierre Corbeil tient aussi à dire que «l'éolien n'est pas nécessairement une [option] alternative à l'hydroélectricité. C'est une forme d'énergie complémentaire à l'hydroélectricité.»

Collaborateur du Devoir

PME

SUITE DE LA PAGE B 2

À partir de là, le problème est le suivant: «C'est de prendre la bonne idée et de la transformer en un "business", dans un produit qu'on va être capable de vendre à grande échelle. Là, on est un peu moins bon et c'est un constat qui vaut, je crois, à la grandeur du Canada.»

La solution trouvée

Le premier écueil émane du marché le plus proche et naturel, celui des États-Unis: «Quand tu n'es pas une compagnie américaine, c'est un obstacle important. Le Québécois qui veut aller vendre son produit directement là-bas éprouve beaucoup de difficultés. Il doit s'organiser pour avoir une filiale, un bureau d'affaires ou un vendeur américains. De ce côté-là de la frontière, "Buy American", c'est pas mal fort.»

À cause de cette situation, le Fonds a développé une stratégie propre à la renverser: «On a fait venir au Québec, où ils sont installés, en collaboration et dans un effort conjoint avec la Caisse de dépôt et placement, les meilleurs fonds de capital de risque américains; ils excellent parce qu'ils ont des réseaux et des contacts et, de la sorte, ils sont en mesure d'ouvrir des portes pour leurs compagnies détentrices d'un portefeuille.» Yvon Bolduc fait part de la question que se sont posées les spécialistes du Fonds, dans les circonstances: «On s'est dit pourquoi ne pas attirer, parce que nous croyons dans le génie québécois, ces fonds-là au Québec? Ceux-ci sont spécialisés en technologie, ce qui est du côté des sciences de la vie, de l'information ou autres. On s'est dit que, si on suscitait leur intérêt et qu'il y avait des "deals" intéressants à réaliser ici, ils entreraient dans le capital de compagnies québécoises; de notre côté, on peut constater avec ces fonds-là.» De la sorte, ces gestionnaires américains peuvent la voie aux Québécois du côté des États-Unis, là où ils disposent des contacts adéquats.

Collaborateur du Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public
Montréal
 Avis est donné qu'une assemblée spéciale du conseil municipal aura lieu:
DATE: Le jeudi 17 novembre 2005
 14 h
LIEU: Hôtel de ville
 Salle du conseil
 275, rue Notre-Dame Est
 (métro Champ-de-Mars)
 Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions doivent s'inscrire dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée et utiliser la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vaquelin).
 Montréal, le 16 novembre 2005
 La greffière de la Ville,
M^e Jacqueline Leduc

Avis public
Montréal
PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension tiendra une séance spéciale le **24 novembre 2005, à 19 h**, à la Maison du citoyen, 7501, rue François-Perrault, Montréal, au cours de laquelle le conseil d'arrondissement dressera le budget d'arrondissement et le programme des immobilisations, pour l'exercice financier de 2006.
 Il est à noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme.
 Montréal, le 16 novembre 2005.
 La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT
AVIS PUBLIC
 AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement, que le budget de l'exercice financier 2006 de l'arrondissement et son programme d'immobilisations seront dressés au cours d'une séance spéciale qui se tiendra le **vendredi 25 novembre 2005 à 14 h** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont.
 Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce budget ou sur ce programme.
 DONNÉ à Outremont, ce seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille cinq.
MARIO GERBEAU
 Secrétaire de l'arrondissement

Marcel Leboeur
 Comédien
Moi, j'ai signé ma carte de don d'organes.
Et vous?
 Un engagement clair!
1 800 257-3434
 LE DON DE LA VIE

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS
 Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
 En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
 Division des petites créances
 10, rue Saint-Antoine Est, bur.: 1.04
 Montréal, Québec H2Y 1A2

Il est ordonné aux défenderesse(s) ci-dessous mentionné(es) de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de demandes ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Dossiers	Demandeur(s)	Défenderesse(s)
500-32-072045-034	Louise Marie Lacombe	Corporation Néo-Canadienne de développement et de leadership communautaire, a/s Eddy Lukuna
500-32-072228-038	Léonard I. Sablot	Hélène Mislap
500-32-072240-031	Philippe Laurin	Benoît Sénéchal et Francine Pelletier
500-32-075310-039	9109-9796 Québec Inc.	Maria Delise Runesa Uuwama
500-32-075471-039	9103-9693 Québec Inc.	Jeffrey Crawford
500-32-081803-043	Amar Nabouli et al.	Daidi Melgares et Sunrak Tours Inc. Corporation
500-32-082260-045	Hammadi Ben Has Kammoun	Immigration-Info Canada, Québec Inc.
500-32-082374-044	AA. SH. Peter Holding Inc.	François Richard et Satchchoice Inc.
500-32-085140-046	Hervé-Gilles Koutsimouka	Gérard Dubé
500-32-085641-043	Anne Lucie Beaucauge et al.	Han Thi Ngoc Nguyen et al.
500-32-086250-042	Anne Lucie Beaucauge et al.	The Redeemed Christian Church of God (Canada) Pasteur Austin Olu Ayemi Ojoseph Adetabuyadeye

500-32-087440-048	Cengiz Gunes	Philippe Sarr
500-32-087482-040	Ernest Richard	Cohen Makiof
500-32-088669-058	Jacob Atlas	Yassar Bakdach
500-32-088756-053	Paul Leblanc	Bernard Haidane Associates
500-32-088797-057	Sécurité Géante Inc.	Las Centres Taltafone Inc. Et Talamobility Inc.

500-32-088809-050	André Cloutier	Francoise Sabetti
500-32-088832-052	Jean Marquette	Martine Blain
500-32-089391-058	Mae Vaughan-Anderson	Lindon Clifford Vaughan
500-32-089393-054	Oliver Gagnon	Isaac-Robert Issug
500-32-089510-053	Nicolas Rousseau	Balco Equipment Inc. et Vartouhi Balayan
500-32-089574-059	Kianning Zhang	Xiao Zheng Cui
500-32-089606-059	Syndicat copropriétaires condos du 2258 Boul. Pie IX	Vera Lapchina et Victor Samboujouk

500-32-089673-059	Eric Parant	Inye Walton
500-32-090202-054	Ziad A. Rjaily	Pierre Parant
500-32-090504-053	Dang Trinh Nguyen	Cathy Martel
500-32-090636-053	Alberto Pueyo et al.	Hoang Cuong Nguyen
500-32-090782-055	Nicolas Rousseau	Denise Day
500-32-091309-056	Michel A. Héroux	Stéphane Dugas
500-32-091954-059	Pierre Michel Smith	Donald Goupil et Brigitte Cajalais
500-32-091759-052	Christian Stan-Lazar	Mark Campbell et Daniel Lépine
500-32-092058-058	Lynne Pilon	Stéphane Boutin et Félix Gil Gomez
500-32-092736-059	Suzanne Leduc	Guy Morin

Linda Couture
 Greffière-adjointe
 2005.11.09

COUR DU QUÉBEC
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
 No. 500-22-115974-050
SOUS LA PRÉSIDENTIE DU GREFIER ADJOINT
HONDA CANADA FINANCE INC.
 Partie demanderesse
PAWEL LATOS et MAGDALENA TLUZCZ
 Parties défenderesses
ASSIGNATION
 Ordre est donné à PAWEL LATOS et MAGDALENA TLUZCZ de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, à la salle 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 20 DÉCEMBRE 2005 à 9h00 en salle 2.06 au palais de Justice de Montréal.
 Une copie de la requête en résiliation d'un contrat de location de véhicule automobile a été remise au greffe à l'intention de PAWEL LATOS et MAGDALENA TLUZCZ.
 A Montréal, le 10 novembre 2005
 Line Tremblay

COUR SUPÉRIEURE
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
 No. 500-12-261929-053
 Joycelyn Plata
 Partie demanderesse
Barrington York Broderick
 Partie Défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Barrington York Broderick de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 17 janvier 2006 à 9h00, en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal.
 Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de Barrington York Broderick.
 A Montréal, le 8 novembre 2005
 Michel Pellerin
 Greffier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
 No. 500-12-281989-057
COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre de la famille)
PRÉSENT
GREFIER ADJOINT
JEAN MAX MOTHÉ.
 Partie demanderesse

WESLÈNE SUPRÊME
 Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à WESLÈNE SUPRÊME de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 28 décembre 2005 à 9:00 en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal.
 Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de WESLÈNE SUPRÊME.
 A Montréal, le 11 novembre 2005
 Michel Pellerin
 Greffière adjointe

COUR DU QUÉBEC / CHAMBRE CIVILE
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
 No. 540-22-009564-054
SOUS LA PRÉSIDENTIE DU GREFIER ADJOINT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
 Partie demanderesse
9131-5044 QUÉBEC INC.
"ENTREPRISES E. TURCOTTE ENR."
 Partie défenderesse
ASSIGNATION
 (1) ORDRE est donné à la partie défenderesse 9131-5044 QUÉBEC INC. "ENTREPRISES E. TURCOTTE ENR." de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800 boulevard St-Martin Ouest à Laval à la salle RC-05 dans les Trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 (2) Si la partie défenderesse 9131-5044 QUÉBEC INC. "ENTREPRISES E. TURCOTTE ENR." comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 26 janvier 2006, à 9h30, en salle 2.10 au Palais de justice de Laval.
 (3) Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de 9131-5044 QUÉBEC INC. "ENTREPRISES E. TURCOTTE ENR."
 (4) Lieu: Laval
 Carole Charest
 Greffier adjoint

DECLARATION D'INTENTION
 (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
 Prenez avis que la compagnie ou la personne morale sans but lucratif 9108-8740 QUÉBEC INC. ayant son siège au 85 DE LA GAUCHETIERE OUEST, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Z 1G2 a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies.
PRENEZ AVIS que la compagnie MIFRA INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
 Montréal, le 8 novembre 2005
 MCMILLAN BINCH MENDELSON
 Les procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO. 500-22-095129-040
COUR DU QUÉBEC
 (Chambre civile)
GESTION PIBEL INC.
 et
LOUIS-PIERRE LAREAU
 Demandeurs
DIANNE SAINT-JACQUES
 Défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Louis-Pierre Lareau de se présenter au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 1.120 dans les 10 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 Une copie de la mise en demeure de comparaître a été remise au greffe à l'intention de Louis-Pierre Lareau.
 Montréal, le 2005 NOV. 07
MARIE-FRANCE LAVOIE
 Greffière adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
 No. 570-07-003004-057
COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre civile)
MUNICIPALITÉ D'OKA,
 DEMANDERESSE
MAIN OKA MINING CORPORATION LIMITED
 DÉFENDERESSE
 Et
L'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes
 Et
ST LAWRENCE COLUMBIUM AND METALS CORPORATION
 MIS-EN-CAUSE
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Main Oka mining corporation limited et St Lawrence columbium and metals corporation de comparaître au greffe de cette Cour situé au 25 de Marigny ouest, St-Jérôme dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
 Si la partie défenderesse et/ou le mis en cause comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le Tribunal le 12 janvier 2006, à 9h00, en salle B-1.04 au Palais de justice de St-Jérôme.
 Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de Main Oka mining corporation limited et St Lawrence columbium and metals corporation.
 A St-Jérôme
 Le greffier adjoint

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
 Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi:
 Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
 Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
 Sur Internet :
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
 Courriel : avisdev@ledevoir.com

Hydro Québec
APPELS DE SOUMISSIONS
 Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise : www.hydro-quebec.com/soumissions ou en composant un des numéros de téléphone suivants :
Montréal et environs : (514) 840-4903
Extérieur : 1 800 324-1759

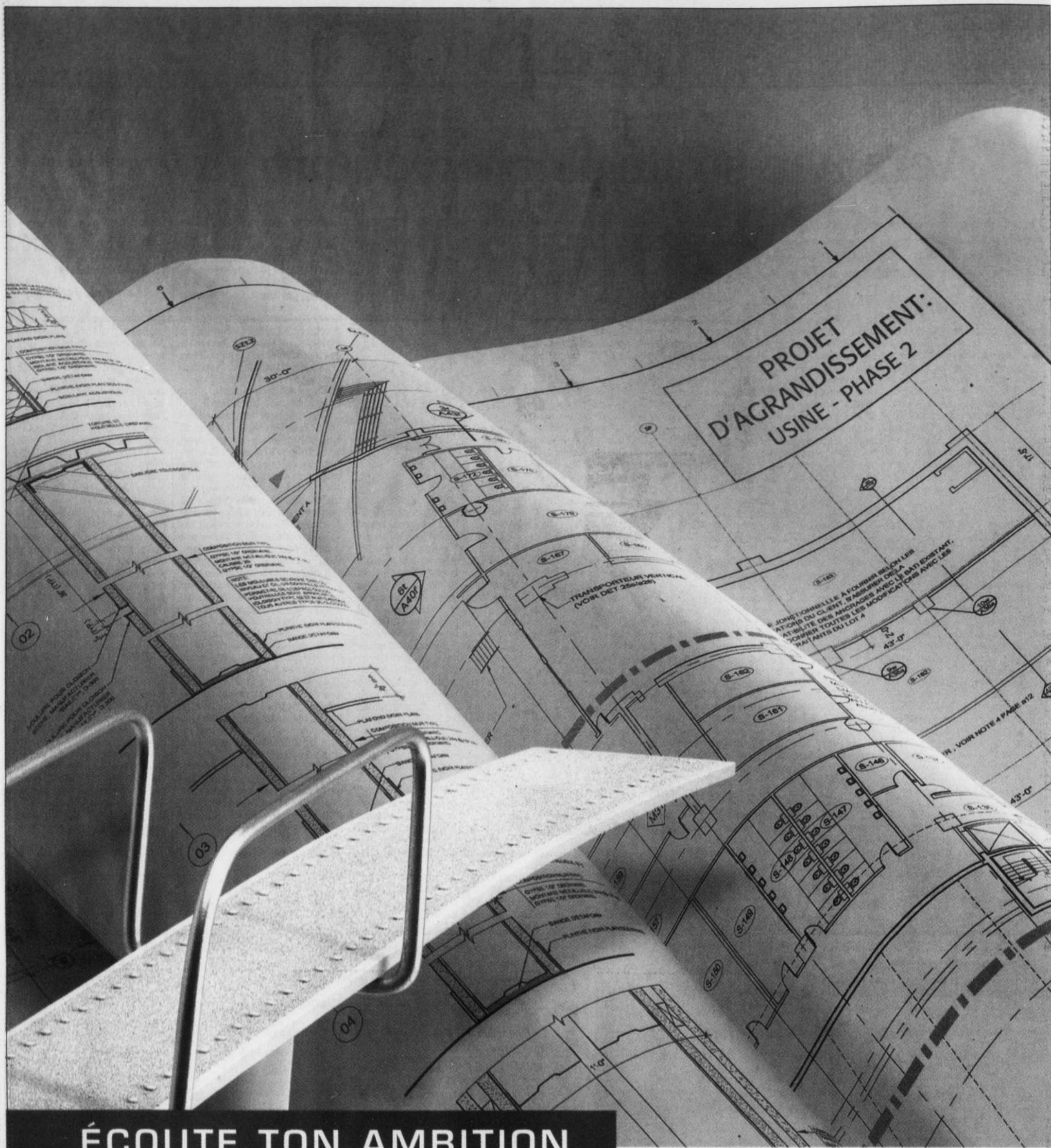
Sudoku par Fabien Savary

	2	6			3	8	
4				7			
	9	3					
	4	6	7			8	
					4		2
5			9	2		6	
					8	9	
	3	5		1	7		
		8				3	2

 Niveau de difficulté : MOYEN 0107
 Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.
Solution du dernier numéro

6	8	1	3	5	2	4	7	9
2	3	9	4	7	1	8	6	5
5	7	4	8	9	6	1	2	3
7	5	3	1	6	8	9	4	2
1	4	6	2	3	9	5	8	7
8	9	2	5	4	7	3	1	6
4	6	8	9	2	5	7	3	1
9	1	7	6	8	3	2	5	4
3	2	5	7	1	4	6	9	8

 0106
LES MORDUS: SPÉCIAL SUDOKU 2
 108 grilles de 4 niveaux par notre expert, Fabien Savary
 En exclusivité chez Renaud-Bray
 Jeu réalisé par Ludipresse
 Pour plus d'informations : www.les-mordus.com




ÉCOUTE TON AMBITION

Penser stratégiquement, agir intelligemment. Les gens d'affaires qui écoutent leur ambition choisissent le Fonds de solidarité FTQ pour propulser leur entreprise vers le succès. Le Fonds de solidarité FTQ est un tremplin pour la croissance des PME et l'enrichissement du Québec.

Fort d'un actif qui dépasse les 6 milliards de dollars et d'un portefeuille d'investissement qui atteint plus 2,5 milliards de dollars, le Fonds de solidarité FTQ investit et s'investit dans 2 139 entreprises syndiquées ou non, et ce, dans toutes les étapes de leur développement.

www.fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ
La force du travail